

OZONEUR

Breveté en 1906, pour 100 à 115 volts.



Appareil recouvert de son récipient concentrateur, muni d'une embouchure pour LES INHALATIONS D'OZONE.

Ce récipient doit être soulevé d'environ un demi-pouce, avant de pratiquer les inhalations. Cependant, si les inhalations pratiquées de cette manière, sont cause de fatigue pour le malade, on enlèvera complètement le récipient, et on conseillera au patient de respirer l'ozone à une certaine distance de l'appareil découvert.



Appareil en activité pour l'OZONISATION DE L'AIR et SA STÉRILISATION.
Dans ces cas, comme on le voit, on enlève complètement le récipient.

NOTA : Une prise de courant analogue à celle d'une simple lampe à incandescence suffit pour mettre l'ozoneur en activité.

Cc 1
51
0 116